

Les leçons à tirer de la condamnation de l'Action Française

L'une des raisons de l'échec de la droite nationale à se doter d'une authentique doctrine catholique intégraliste contre-révolutionnaire est sans doute notamment son incapacité à se débarrasser de l'influence paganisante délétère du maurrassisme. Il ne semble donc pas inutile de relire les motifs doctrinaux invoqués par l'Eglise pour condamner L'Action Française.

Nous avons jugé utile de retranscrire un certain nombre de documents relatifs à la condamnation de l'Action Française, afin de permettre aux lecteurs de réfléchir sur cet inquiétant phénomène dénoncé par Pie XI, à savoir : l'influence du paganisme au sein du milieu nationaliste Français.

En effet, les écrits de Charles Maurras étaient fortement imprégnés de paganisme. Par exemple, dans un de ses livres, Maurras tentait de réfuter le monothéisme en s'appuyant sur Voltaire : « *En dépit du grand préjugé que l'autorité de Voltaire fait régner en France, c'est une question de savoir si l'idée de Dieu, du Dieu unique et présent à la conscience, est toujours une idée bienfaisante en politique. Les positivistes font observer avec raison que cette idée peut aussi tourner à l'anarchie.* » (Cf. *Trois idées politiques*, 1898). Or, comme le rappelait Saint Paul : « *Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix.* » (1 Corinthiens 14 ; 33). En conséquence, il n'y a absolument aucun rapport entre le monothéisme et l'anarchie.

Par ailleurs, dans un autre ouvrage, le fondateur de l'Action Française prétendait vouloir faire de la nation une déesse : « *Nous ne faisons pas de la nation un Dieu, un absolu métaphysique, mais tout au plus, en quelque sorte, ce que les Anciens eussent nommé une déesse. Nous observons que la nation occupe le sommet de la hiérarchie des idées politiques.* » (*Mes idées politiques*, 1937). Malheureusement, ces propos contredisent l'enseignement de Pie XI qui réprouvait l'idolâtrie de la nation en ces termes : « *Quiconque prend la race, ou le peuple, ou l'État, ou la forme de l'État, ou les dépositaires du pouvoir, ou tout autre valeur fondamentale de la communauté humaine – toutes ces choses qui tiennent dans l'ordre terrestre une place nécessaire et honorable – [...] et les divinise par un culte idolâtrique, celui-là renverse et fausse l'ordre des choses créés et ordonnés par Dieu : celui-là est loin de la vraie foi en Dieu et d'une conception de la vie répondant à cette foi.* » (Cf. Encyclique *Mit Brennender Sorge*, 14 mars 1937). Notons tout de même qu'après cette condamnation, l'Action Française a eu l'humilité de se repentir de ses erreurs afin de se réconcilier avec l'Église.

Pie XI : « *Votre Éminence signale de fait un danger d'autant plus grave dans le cas présent qu'il touche plus ou moins directement, et sans qu'il paraisse toujours, à la foi et à la morale catholique ; il pourrait insensiblement faire dévier le véritable esprit catholique, la ferveur et la piété de la jeunesse et, dans les écrits comme dans les paroles, offenser la délicatesse de sa pureté ; en un mot, abaisser la perfection de la pratique chrétienne et plus encore l'apostolat de la véritable « action catholique », à laquelle tous les fidèles, les jeunes gens surtout, sont appelés à collaborer activement pour l'extension et l'affermissement du règne du Christ dans les individus, dans les familles, dans la société.*

C'est donc fort à propos que Votre Éminence laisse de côté les questions purement politiques, celle, par exemple, de la

forme du Gouvernement. Là-dessus, l'Église laisse à chacun la juste liberté. Mais il n'est pas, au contraire, également libre, Votre Éminence le fait bien remarquer, de suivre aveuglément les dirigeants de l'Action française dans les choses qui regarderaient la foi ou la morale.

Votre Éminence énumère et condamne avec raison (dans des publications non seulement d'ancienne date) **des manifestations d'un nouveau système religieux, moral et social, par exemple au sujet de la notion de Dieu, de l'Incarnation, de l'Église et généralement du dogme et de la morale catholique, principalement dans leurs rapports nécessaires avec la politique, laquelle est logiquement subordonnée à la morale. En substance, il y a dans ces manifestations des traces d'une renaissance de paganisme à laquelle se rattache le naturalisme, que ces auteurs ont puisé, inconsciemment croyons-Nous, comme tant de leurs contemporains, à l'enseignement public de cette école moderne et laïque empoisonneuse de la jeunesse qu'eux-mêmes combattent souvent si ardemment.** » ^[1]

Pie XI : « S'il en est dont l'esprit ait besoin d'une lumière encore plus éclatante, **Nous ajoutons qu'il n'est pas du tout permis aux catholiques d'adhérer au programme et à l'école de ceux qui placent les intérêts de parti avant la religion et font servir celle-ci à celui-là ; il n'est pas permis de s'exposer et d'exposer les autres, surtout les jeunes gens, à des influences et à des directions périlleuses pour l'intégrité de la foi et de la morale, comme pour l'éducation catholique de la jeunesse. À ce sujet – pour n'omettre aucune des questions et demandes qui furent posées – il n'est pas permis non plus aux catholiques de soutenir, de favoriser, de lire les journaux publiés par des hommes dont les écrits, s'opposant à notre doctrine sur la foi et la morale, ne peuvent pas ne pas être réprouvés** et dont, non rarement, les articles de journal, les recensions et les annonces proposent des œuvres présentant pour leurs lecteurs, surtout les

adolescents et les jeunes gens, de multiples dangers spirituels. [...] Du reste, il ne convient pas à Nos très chers fils de France, ni pour le bien de l'État ni pour celui de l'Église, de rester plus longtemps divisés entre eux pour des raisons politiques. Au contraire, à tous et pour tout ce sera un avantage souverain de s'unir tous étroitement sur le terrain religieux, c'est-à-dire pour la défense des droits divins de l'Église, du mariage chrétien, de la famille, de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, en un mot, de toutes les libertés sacrées qui sont les fondements de la Cité ; dans cette atmosphère de concorde, par des manifestations toujours plus imposantes et plus compactes, par la diffusion de la saine doctrine sur la religion et la morale, par l'apostolat de la charité, qu'ils répandent la notion authentique de ces multiples libertés que Nous avons mentionnées, qu'ils en excitent dans le peuple le désir toujours plus vif, afin que les citoyens, dans la pleine conscience de leur droit, en exigent et revendiquent un jour efficacement l'exercice. Que cette bienfaisante union des cœurs se fasse, c'est Notre vœu ardent, c'est Notre instante et quotidienne supplication auprès de l'Auteur de tout bien. Néanmoins, que chacun garde la juste liberté de préférer telle ou telle méthode d'administrer la Cité, pourvu qu'elle ne soit pas en contradiction avec l'ordre de choses établi par Dieu. Ces exhortations que Nous faisons, touchant l'accord des esprits et l'entente pour les causes saintes, ne diffèrent vraiment en rien des conseils donnés par Léon XIII, Notre prédécesseur d'immortelle mémoire, de même qu'elles concordent avec les avertissements de Pie X, de sainte mémoire ; on s'en rendra facilement compte, si l'on confronte sans préjugé les actes et documents de Nos deux prédécesseurs, comme Nous l'avons fait Nous-même, et quand on se rappelle, en outre, qu'il n'est ni nécessaire, ni possible de toujours exprimer à tous par les mêmes mots tout ce qui a déjà été dit. Il est superflu de l'ajouter, mais Nous l'ajoutons cependant ex abundantia cordis : ce qui Nous a décidé et décide à parler, ce ne sont pas les préjugés ni les intérêts d'un parti, ni des

raisons humaines, ni l'ignorance ou l'insuffisante estime des bienfaits dont l'Église ou la Cité peuvent être redevables à certaines personnes ou à un parti ou à une école, c'est uniquement le respect et la conscience du devoir qui Nous oblige, c'est-à-dire le souci de défendre l'honneur du Roi divin, le salut des âmes, le bien de la religion et la prospérité future de la France catholique. Pour toutes ces raisons et pour ne pas donner prise aux équivoques et aux fausses interprétations, semblables à celles que divers organes et tout récemment le journal déjà mentionné ont employées sans respect et avec un excès d'audace, Nous avons le ferme espoir que Nos vénérables Frères cardinaux, archevêques et évêques de France, remplissant en cela leur charge pastorale, ne rapporteront pas seulement chacun à leur troupeau, Notre pensée et Notre paternelle volonté, mais qu'ils en donneront aussi l'explication et l'interprétation lumineuse et fidèle. Ces paroles auxquelles votre présence, vénérables Frères, et l'approche de la Nativité du Roi pacifique ajoutent un caractère solennel et sacré, plaise à Dieu qu'elles établissent entre les catholiques de France une concorde complète et active, grâce à laquelle ils puissent mener une lutte efficace en faveur des intérêts souverains du royaume divin, intérêts qui fondent, couronnent et sanctionnent tous les autres intérêts ; car ceux qui cherchent ce royaume divin, d'après la promesse infaillible du Christ lui-même, acquièrent et s'assurent tout le reste : « **Cherchez d'abord le royaume de Dieu... et tout le reste vous sera donné en surcroît** » (Matthieu 6 ; 33). » ^[2]

Déclaration de l'Action Française : « Il est atrocement douloureux pour des catholiques sincères de se trouver dans la situation où nous sommes, il est pénible pour des fils d'être obligés de résister aux injonctions d'un Père. Mais, pour lui obéir, nous ne pouvons pas commettre un péché comparable en gravité à un crime tel que le Parricide. Le père qui demande à un fils de tuer, ou ce qui revient au même, de laisser tuer sa mère, peut être écouté avec respect : il ne peut pas être

obéi. En refusant, nous ne pouvons cesser d'être bons catholiques ; **en obéissant, nous cessons d'être bons français**, en un temps où la France, acculée aux pires dangers, parce qu'elle est trahie par son gouvernement, a besoin du courage de l'intelligence et de l'énergie de tous ses enfants. Ce temps, nous ne l'avons pas fait. Cette crise nationale, nous ne l'avons pas plus créée que le cas de conscience affreux auquel on nous a réduits. Si dur que soit le devoir qui en résulte pour nous, c'est le devoir. Nous le remplissons. Le cœur meurtri, mais sans faiblesse, nous l'accomplissons. Nous ne trahisons pas notre patrie. Non possumus. Ainsi parlent les dirigeants de l'Action Française. » [3]

Déclaration des cardinaux, archevêques et évêques de France :
« **L'école d'Action française a été condamnée, le journal L'Action Française est mis à l'Index** : pourquoi ? Parce que cette école reconnaît pour principaux maîtres et chefs des hommes qui, par leurs écrits, se sont mis en contradiction avec la foi et la morale catholiques ; parce que cette école a pour base des erreurs fondamentales desquelles résulte ce que le Saint-Père appelle un « système religieux, moral et social » inconciliable avec le dogme et la morale. Le journal a été mis à l'Index parce qu'il est comme le porte-voix de l'école susdite et encore à cause de **ses articles irrespectueux, de ses calomnies et de ses injures contre le Saint-Siège, contre le Vatican et contre le Pape [Pie XI] lui-même**. Qui ne voit que des maîtres professant de telles doctrines n'ont aucun titre à diriger des catholiques ? Ils ne sauraient leur apprendre à penser comme il convient sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur l'Église et le Pape, sur le sens de la vie, sur la morale, ses fondements, ses règles, ses sanctions, sur l'organisation de la famille, de la société, de l'État, sur les rapports de l'État et de l'Église. Nous sommes bien persuadés que beaucoup d'adhérents de l'Action française, en donnant leur nom à ce groupement, n'ont point entendu pour cela embrasser les doctrines philosophiques, religieuses, morales ou sociales de ses dirigeants. On ne peut néanmoins

contester que le contact fréquent de tels maîtres et la lecture habituelle de leurs écrits ne soient un danger, surtout pour les jeunes. L'attitude de certains adhérents catholiques et les arguments mis par eux en avant pour la justifier prouvent assez clairement qu'ils se sont eux-mêmes laissé pénétrer par les faux principes qui inspirent la politique de cette école, ses méthodes et ses procédés. Et comment pourrait-il en être autrement ? Le journal L'Action Française les propage constamment, plus ou moins dilués dans les considérations ou les invectives de ses dirigeants. **Ceux-ci professent un « nationalisme intégral » qui n'est au fond qu'une conception païenne de la cité et de l'État, où l'Église n'a de place que comme soutien de l'ordre et non comme organisme divin et indépendant, chargé de diriger les âmes vers leur fin surnaturelle.** Ils laissent aussi dans l'ombre tout un côté de la morale catholique qui en est l'aspect le plus bienfaisant : douceur, charité, modération, bienveillance, apostolat des humbles : autant de vertus dont ils ne parlent guère. Les jeunes gens instruits à leur école rêvent d'une autre méthode d'action, et la maxime « **Politique d'abord** », qui demeure, en dépit de toutes les explications données, inacceptable pour les catholiques, tourne vers d'autres buts leur activité. Et cette activité même, qui devrait être sagement dirigée, les maîtres de l'Action française l'exercent à réaliser « par tous les moyens » une œuvre politique. **Par tous les moyens !** Formule que la morale réprouve, ainsi exprimée sans aucune restriction, et que la conscience chrétienne ne saurait admettre. Que dire aussi des polémiques violentes dont L'Action Française s'est fait une spécialité ? Souvent contraires à l'esprit évangélique, elles ne font pas la lumière dans les esprits, mais excitent trop facilement les pires passions, la haine et le mépris. Enfin, il s'est révélé chez les disciples de cette école une **absence complète de toute juste idée sur l'autorité du Pape et sa compétence ; un manque absolu de tout esprit de soumission et de respect : une attitude prononcée d'opposition et de révolte** : « Ce sont ces choses, dit le Saint-Père, qui ont mis le

comble à la mesure, et Nous ont amené à proscrire le journal L'Action Française, comme Pie X avait proscrit la revue bimensuelle du même nom. » Voilà quelques-uns des plus graves reproches adressés à bon droit à L'Action Française. Ils ne sont pas d'ordre politique, mais d'ordre doctrinal et moral. [...] **L'Action Française est monarchiste ; c'est son droit. Le Pape ne songe nullement à en entraver l'exercice.** Mais il ne veut pas que sous prétexte de restaurer la royauté en France, on inculque aux catholiques français des doctrines erronées et des principes d'action réprouvés par la morale chrétienne. **Non, le Pape ne condamne pas des opinions politiques légitimes, mais des idées fausses et des procédés répréhensibles, et il les condamne là où ils sont : dans des écrits qualifiés de pessima, « très mauvais », du temps de Pie X ; dans un journal qui en est imprégné comme d'un poison subtil, dont on a peine à se défendre ; dans une école qui, malgré les sentiments personnels de quelques-uns de ses membres, s'en inspire et les répand. Il était grand temps que Pie XI intervînt pour assainir une atmosphère païenne qui contaminait insensiblement les âmes et corrompait jusqu'aux traditions les plus sacrées de la vieille monarchie française.** [...] Une autre considération nous oblige aussi à parler aujourd'hui. Nous taire serait servir une dangereuse erreur qui, lancée d'abord par L'Action Française et colportée par les ennemis de l'Église, tendrait à laisser croire que tout ce qu'on fait contre L'Action Française, on le fait contre la France. [...] **Pouvons-nous donc permettre que par intérêt politique un groupement quelconque accapare à son profit le patriotisme et le dénie aux évêques français et aux catholiques de France, fidèles à l'obéissance qui est due au Pape ? Non : il n'y a pas de conflit entre la soumission à l'Église et le devoir patriotique.** Dire, comme on a osé le faire, que dans le cas présent, la soumission au Pape serait « un parricide » envers la France, est une erreur et une injure ; c'est aussi une coupable manœuvre. Nous, évêques de France, conscients de nos obligations pastorales, groupés autour du Souverain Pontife, notre Père et notre Chef, finalement

dévoués à la sainte Église, sincèrement attachés – et jusque par les fibres les plus intimes de nos âmes – à la France, notre bien-aimée patrie, nous protestons de toutes nos forces contre une accusation qui tend à créer une opposition pratique entre l'obéissance au Pape [Pie XI] et le vrai patriotisme. »

[4]

Comité directeur de l'Action Française : « Très Saint Père, Nous, soussignés, membres du Comité directeur du journal l'Action française, unis dans les sentiments de la plus profonde vénération pour Votre Sainteté, Mettons à ses pieds, au début de son pontificat, marqué déjà des signes universellement reconnus de la Justice et de la Paix, la sincère et loyale déclaration de nos intentions et des assurances par lesquelles nous voulons renouveler l'expression des sentiments que nous avons déjà soumis au très regretté et vénéré Pontife Pie XI de sainte mémoire, dans notre lettre du 20 novembre 1938, pour obtenir le retrait de la mise à l'Index prononcée par la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office contre le journal l'Action française. 1) Pour ce qui concerne le passé, nous exprimons la plus sincère tristesse de ce qui, dans les polémiques et controverses antérieures et postérieures au décret de condamnation du Saint-Office, le 29 décembre 1926, a paru et a été de notre part irrespectueux, injurieux et même injuste envers la personne du Pape [Pie XI], envers le Saint-Siège et la hiérarchie ecclésiastique, et contraire au respect que tous doivent avoir pour toute autorité dans l'Église. 2) **Pour tout ce qui concerne en particulier la doctrine, tous ceux d'entre nous qui sont catholiques, en réprouvant tout ce qu'ils ont pu écrire d'erroné, rejettent complètement tout principe et toute théorie qui soient contraires aux enseignements de l'Église catholique, enseignements pour lesquels nous professons unanimement le plus profond respect.** 3) Nous déclarons et assurons, en outre, que nous voulons être très attentifs à rédiger le journal de telle manière que ni les collaborateurs ni les lecteurs n'y trouvent rien qui, directement ou

indirectement, trouble leur conscience et qui s'oppose à l'adhésion due aux enseignements et aux directives d'ordre religieux et moral de l'Église. Nous affirmons formellement notre volonté unanime de développer notre activité de journaliste, même dans le domaine social et politique, de façon à ne jamais manquer, pour ce qui est des catholiques, à la soumission et, pour nous tous, au respect dû aux directives de l'autorité ecclésiastique dans les problèmes qui, en ce domaine social et politique, intéressent l'Église par leurs rapports avec sa fin surnaturelle. Depuis longtemps, **Très Saint Père, les violences, attaques et toute autre attitude du journal qui ont motivé la condamnation de 1926 ont cessé et sont désavouées.** C'est pourquoi nous osons demander au Père qui tient les clefs de la miséricorde et de la justice, de daigner considérer, en terminant l'examen déjà commencé par Sa Sainteté Pie XI, si, selon son jugement souverain, les justes motifs de prohibition ayant, ce qui nous semble, cessé d'exister, celle-ci ne pourrait légitimement tomber à son tour. Et nous mettons aux pieds de Votre Sainteté, avec l'hommage de notre profonde vénération, celui de notre dévouement inaltérable, en sollicitant de tout cœur les bénédictions du Père commun sur chacune de nos personnes et, par-delà, sur toute notre France, fille aînée de l'Église, à laquelle nous avons dévoué notre vie. » ^[5]

Décret de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office (10 juillet 1939) : « Par décret de cette Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office en date du 29 décembre 1926, le journal l'Action française, tel qu'il était alors publié, fut condamné et mis à l'Index des livres prohibés, attendu ce qui s'écrivait dans ledit journal, surtout à cette époque-là, contre le Siège Apostolique et contre le Souverain Pontife lui-même. Or, par une lettre adressée à la date du 20 novembre 1938 au Souverain Pontife Pie XI, de sainte mémoire, le Comité directeur de ce journal fit sa soumission et présenta, pour obtenir que fût levée la prohibition du journal, une pétition qui fut soumise à l'examen de cette Sacrée Congrégation. De

plus, récemment, ce même Comité, réitérant la pétition, fit une profession ouverte et louable de vénération envers le Saint-Siège, réprouva les erreurs et donna des garanties sur le respect du magistère de l'Église par une lettre du 19 juin 1939 au Pape Pie XII, glorieusement régnant [...]. C'est pourquoi, dans la séance plénière de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office, tenue le mercredi 5 juillet 1939, les éminentissimes cardinaux, préposés à la sauvegarde de la foi et des mœurs, après avoir consulté les éminentissimes et révérendissimes cardinaux de France, ont décrété : à dater du jour de la promulgation du présent décret, la défense de lire et de conserver le journal l'Action française est levée, restant prohibés les numéros mis jusqu'à ce jour à l'Index des livres prohibés, sans toutefois que cette Suprême Sacrée Congrégation entende porter aucun jugement sur ce qui regarde les choses purement politiques et sur les buts poursuivis par le journal dans ce domaine, pourvu, bien entendu, qu'ils ne soient pas contre la morale... »

[6]

Déclaration de l'Action Française : « **C'est avec joie que l'Action Française dépose aux pieds de Sa Sainteté Pie XII le témoignage de sa plus respectueuse gratitude. Cette gratitude s'adresse aussi à la mémoire du Souverain Pontife Pie XI, qui, plus de deux ans avant sa mort, à l'heure où il faisait à tous les hommes de bonne volonté un appel pour la défense de la paix et de la civilisation chrétienne – appel auquel nous avons répondu – avait daigné nous donner déjà des marques insignes de sa bonté paternelle.** En expriment ces sentiments, comme en adressant au Siègre Romain la requête que l'auguste bienveillance du Pape régnant a bien voulu accueillir, les dirigeants de l'Action Française n'ont eu qu'à laisser déborder la vénération et la piété dont leurs esprits et leurs cœurs sont unanimement remplis à l'égard de l'Église catholique. Devant les menaces de guerre entre les nations parmi lesquelles le Pape poursuit son œuvre de paix, les Français que nous sommes ne peuvent qu'être sensibles aussi à

la grâce particulière qu'il fait à notre pays de faciliter sa paix intérieure en nous permettant de rejoindre l'union des catholiques français. Nous saurons y répondre en soutenant plus que jamais de tous nos efforts l'action bienfaisante de l'Église et l'œuvre de paix du Pontificat. Il sera permis aux catholiques d'Action Française d'élever leur pensée vers les forces surnaturelles qui ont été à cet heureux dénouement, et surtout vers ces saintes de France qu'invoquait Charles Maurras dans son discours de réception à l'Académie Française. Au premier rang, leurs actions de grâces sont dues à Sainte Thérèse de Lisieux dont ils n'ont cessé d'éprouver la douce et puissante protection. » [7]

[1] Lettre de S.S Pie XI à son Éminence le cardinal Paulin-Pierre Andrieu Archevêque de Bordeaux (5 septembre 1926). Cité dans : *Acta Apostolicae Sedis*, Volume XVIII, éd Typis polyglottis vaticanis, (1926), p. 382-386.

[2] Allocution consistoriale du 20 décembre 1926. Cité dans : *Actes Pontificaux concernant l'Action Française*, éd. L'œuvre des tracts (1927), p. 4-8

[3] N°358 de *L'Action Française* du 24 décembre 1926.

[4] *L'Église catholique et l'Action Française*, éd. Spes (1927), p. 78

[5] Lettre du comité directeur de l'Action Française adressée à S.S le pape Pie XII (19 juin 1939), signée par Léon Daudet, Charles Maurras, Maurice Pujo, Paul Robain, Jacques Delebecque, F. De Lassus, Robert De Boisfleury, Général de Patrouneaux, et M. De Roux. Cité dans : *La soumission de L'Action Française*, éd L'œuvre des tracts (1939), p. 3-5

[6] *La soumission de L'Action Française*, éd. L'œuvre des tracts (1939), p. 1-3

[7] L'Action Française du 16 juillet 1939. Cité dans : *La soumission de L'Action Française*, éd. L'œuvre des tracts (1939), p. 6-7